

# La pratique notariale à l'aune du nouvel abus de droit



Notions (ancienne et nouvelle)

Approfondissement

Mise en œuvre



## OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Contextualiser la « réforme »
- Identifier des situations constitutives d'abus de droit
- Approche analytique de la loi nouvelle
- Approche critique de la loi nouvelle
- Confronter les pratiques à la règle nouvelle



## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés théoriques
- Étude de cas
- Support visuel



### FORMATEURS

Pierre FAIVRE et Sarah THARY  
Juristes consultants du CRIDON LYON



### DURÉE

7h

### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation d'atteinte des objectifs de la formation, auto-évaluation



### PUBLICS

Notaires  
Clercs  
Collaborateurs

### NIVEAU

Initié  
Maîtrisant

### OBJECTIF

- Améliorer sa pratique quotidienne
- Devenir expert

### PRÉ-REQUIS

- Gestion en autonomie des dossiers et des actes
- Pratique de la gestion de patrimoine



### PLUS-VALUE

Sécurisation des dossiers au plan fiscal



**CRIDON LYON**

Partenaire expert du notaire

# Plan d'intervention

1

## **L'ABUS DE DROIT D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

- **L'abus de droit - version L 64 du LPF**
    - notions essentielles
    - le rôle du juge
    - la pratique actuelle
  - **L'abus de droit - version L64 A du LPF**
    - contexte de l'adoption - calendrier
- 3h30**
- l'avis des professionnels
  - appréciation du « but principalement fiscal »
  - remise en cause des pratiques ?
- **La procédure de répression de l'abus de droit**
    - le mode de preuve - les sanctions - le rôle du Comité d'abus de droit
    - l'usage par l'administration de ce nouvel outil (parmi tant d'autres)
    - la responsabilité du notaire en tant que rédacteur/conseil

2

## **APPLICATIONS PRATIQUES**

- **Transmissions entre vifs**
    - donation avec réserve d'usufruit
    - apport d'un bien propre à la communauté suivi d'une donation,...
  - **Transmissions par décès**
    - renonciation(s)
    - options successorales,...
- 3h30**
- **Plus-values**
    - donation avant cession
    - surévaluation d'un immeuble dans la déclaration de succession en vue de la revente par les héritiers,...
  - **Opérations complexes**
    - vente à soi-même
    - cession de l'usufruit temporaire,...